



DELIBERATION du Comité Syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité Syndical du mercredi 14 décembre 2016

N° de délibération : 2016-1-CS	
CADRE :	Fonctionnement du syndicat
OBJET :	Election du président

L'an deux mille seize, le 14 décembre à 18H00, le comité syndical de « Charente Numérique » s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Madame Joëlle AVERLAN, en tant que doyenne des membres du comité.

Présents	Présent	Représenté	Absent Non représenté	Absent représenté par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE			X	
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU		X		Procuration donnée à M. Jacques CHABOT
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT	X			
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUNOZ		X		Représenté par Mme Joëlle AVERLAN

Sept (7) délégués sur huit (8) étant présents ou représentés le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts et notamment l'article 10 ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que le Président est élu au scrutin secret, à la majorité, parmi les représentants du collège « Département » ;

La Présidente procède au recensement des candidatures. M. Jacques CHABOT se présente.

Il est alors procédé au vote et à son dépouillement qui a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins	7
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	7
Majorité absolue	4

Ont obtenu :

Jacques CHABOT	7
(pas d'autres candidats)	

M. Jacques CHABOT, ayant obtenu l'unanimité au premier tour, a été proclamé Président du Comité Syndical et a été immédiatement installé.

La Présidente du Comité syndical
Doyenne des membres du Conseil Syndical



Mme Joëlle AVERLAN

